



Lundi 20 juillet 2007

Temps forts du 23/07/2007 au 17/08/2007 No. 19

20 juillet

Zdravko Tolimir sera jugé séparément de l'affaire Srebrenica en cours

Rejetant une Motion de l'accusation aux fins de joindre Zdravko Tolimir aux accusés en procès dans l'affaire Popović *et al.*, la Chambre de 1^{ère} instance II dit qu'une telle jonction aurait un effet négatif sur les droits des accusés à un procès équitable. La Chambre estime que tout avantage potentiel résultant de la jonction n'efface pas l'effet négatif que celle-ci aurait sur les autres droits de Tolimir et des accusés dans l'affaire Popović *et al.* dans la mesure où elle prolongerait indûment la durée du procès. « La protection des droits de tous les accusés concernés milite donc en faveur du rejet de la demande de jonction des affaires » conclut la Chambre.

Zdravko Tolimir, mis en accusation en 2005 pour génocide et autres crimes graves commis lors des événements de Srebrenica, a été transféré au TPIY le 1^{er} juin dernier.

23 juillet

Le Tribunal donne aux écoles du Kosovo des équipements informatiques

Fevzi Berisha, Secrétaire d'Etat à l'éducation, réceptionne à Priština une donation par le TPIY de quelque 300 ordinateurs et autres équipements informatiques tels des écrans, des disques durs, des ordinateurs portables, des onduleurs (UPS) et des imprimantes. Ce don doit être distribué entre les écoles du Kosovo.

Ce don est aussi la plus récente illustration d'un projet initié il y a trois ans par l'Unité « Asset Disposal » (ADU) : faire en sorte que le remplacement des matériels et équipements de bureau au Tribunal bénéficie à des organismes dans l'ex-Yougoslavie. L'ADU, qui relève de l'Unité du Transport et du Soutien Logistique (Section des Services Généraux) est responsable de l'organisation du remplacement de tous les biens amortissables, et de la destination finale de ces derniers, d'une manière transparente et responsable.

25 juillet

Carla Del Ponte : la cavale prolongée de Karadžić et Mladić est « inacceptable »

Il y a douze ans, jour pour jour, que Radovan Karadžić et Ratko Mladić ont été mis en accusation par le Tribunal et ... il y a aussi douze ans qu'ils sont en fuite ! « Cette fuite jette une ombre permanente non seulement sur le travail du Tribunal mais aussi sur l'ensemble de la communauté internationale » dit le Procureur Carla Del Ponte dans une déclaration publiée pour l'occasion. Elle poursuit : « le fait que deux des plus notoires inculpés pour crimes de guerre soient capables de se soustraire à la justice est tout simplement inacceptable ».

Appelant à nouveau la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et la communauté internationale à arrêter tous les fugitifs, Carla Del Ponte conclut : « Nous devons rester fermes et vigilants parce que c'est notre dette envers les milliers et les milliers de personnes qui ont péri aux mains de Karadžić et de Mladić, et de leurs subordonnés ».

La déclaration du Procureur a été publiée sur le site Internet du Tribunal :
<http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

30 juillet

Affaire Šešelj : décision sur le financement de la défense de l'accusé

Dans sa Décision, le Juge Antonetti, juge de la mise en état, fixe « certaines lignes directrices » quant à l'attribution d'une aide juridictionnelle à l'équipe qui assistera l'accusé dans la conduite de sa propre défense. L'accusé « doit prouver qu'il n'a pas les moyens d'assurer financièrement sa défense » et il lui incombe d'apporter les justificatifs afférents à sa situation financière. L'accusé doit désigner au moins un collaborateur remplissant les conditions énoncées à l'article 45 du Règlement de Procédure et de Preuve [Commission d'office d'un Conseil], ainsi qu'une « personne fera fonction de commis à l'affaire et qui fera l'interface avec les organes du Tribunal ». Le Greffe fixera « le montant des sommes nécessaires et raisonnables qui devront être allouées à l'accusé pour la préparation et la présentation de sa défense, en tenant compte du degré de complexité de l'affaire et de la durée estimée du procès ». Le Greffe contrôlera l'utilisation des fonds.

06 août et 16 août
**Les procès
Milutinović et al.
et Prlić et al.
reprennent**

Bien que la pause judiciaire d'été ne soit pas terminée, le procès dans l'affaire Milutinović *et al.* reprend le 6 août : la défense de l'ancien Président Serbe Milan Milutinović commence à présenter ses arguments. Le 16 août, le procès dans l'affaire Prlić *et al.* reprend également.

Cinq autres procès reprennent cette semaine. Voir ci-dessous le calendrier.

07 août
**L'Ukraine signe
un accord sur
l'exécution des
peines**

Cet accord permettra le transfert dans le système pénitentiaire ukrainien de personnes condamnées par le Tribunal.

L'Ukraine est le douzième Etat signataire d'un Accord sur l'exécution des peines prononcées par le Tribunal. Les autres Etats sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, le Royaume Uni et la Suède.

*Le communiqué de presse afférent est disponible sur le site Internet :
<http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>*

CINQ PROCÈS REPRENENT CETTE SEMAINE

Cinq procès reprennent aujourd'hui et demain, portant à sept le nombre de procès se tenant simultanément (impliquent 26 accusés) : Haradinaj *et al.* lundi après-midi 20 août ; Popović *et al.* et Dragomir Milošević, mardi matin 21 août; Rasim Delić et Bošković/Tarčulovski mardi après-midi.

LA PAUSE JUDICIAIRE D'HIVER...

...sera observée du lundi 17 décembre 2007 au dimanche 6 janvier 2008.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 105 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 105 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 51 condamnées (sept sont en attente de transfert, 26 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 56 accusés : 11 sont en appel, trois attendent le jugement d'une Chambre de 1^{ère} instance, 26 sont en procès, 12 sont en phase préliminaire de procès et quatre sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 20 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
